## LE SPORT UNIVERSEL ILLUSTRÉ



Cliché Fernand Chevallier, Le Mans,

L'EQUIPAGE DE BEAUMONT AU BARON DE LAYRE

. Avant le départ pour la chasse. - 2. Sur la route. - 3. Le chenil. - 4. Un rendez-vous. - 5. La Brisée et la Jeunesse, piqueurs.

## L'ÉQUIPAGE DE BEAUMONT

L'équipage de Beaumont, appartenant au baron de Layre, vient de terminer son déplacement annuel de trois mois à la Coquillière. Comme depuis sa fondation en 1894, La Brisée est toujours premier piqueur, La Jeunesse second et un valet de chiens. La devise de l'équipage est : « Me mettre une L aux pieds, afin que je me sauve » et la tenue est rouge, col et parements vert et galon de vénerie. Ont le bouton : M. le marquis de Castillon de Saint-Victor, M. de Saint-Gilles, M. le comte Dulong de Rosnay, M. le vicomte Henri d'Antenaize.

Le rendez-vous de la Coquillière, le mardi et le vendredi, ont été très suivis cette année, et c'est avec regret que les sportsmen sarthois ont vu partir l'équipage pour rentrer au château de Beaumont-les-Autels.

Parmi les personnes qui suivent fréquemment ces laissercourre : MM. Bouriat, de la Touanne, de Gastines, de Prunelé, Couturier, d'Andigné, M. et Mme de la Péchardière, lieutenant Leclerc et Mme Leclerc, lieutenants Raulin, Marc.

FERNAND CHEVALLIER.

## Ouvertures retardées, Fermetures prématurées

Un aimable lecteur qui habite la campagne pendant une grande partie de l'année et qui dépense le plus gros de ses revenus en locations de chasses, entretien de gardes, frais de chenil,

etc., m'écrit que selon lui la logique subit un rude accroc avec les circulaires ministérielles. « Les unes, dit-il, incitent les communes à mettre à bail leurs territoires pour la chasse et les autres empéchent les chasseurs de louer ces territoires, car elles restreignent par trop le libre exercice de leur plaisir: c'est l'op-Posé qui devrait exister. Que l'administration dans un but de conservation du gibier réglemente aussi etroitement que Possible les chasses banales, c'est Parfait, mais qu'elle prétende empecher l'adju-

dicataire d'user largement de son droit de destruction, c'est extraordinaire! Puisque le Ministre de l'Agriculture trouve dans la disparition des chasses libres et la mise à bail des territoires communaux le remède aux maux qui nous menacent, cynégétiquement parlant, qu'il nous dise au contraire: louez des chasses, vous en profiterez grandement! Personnellement, je loue des bois communaux où j'aimais jadis à découpler deux fois

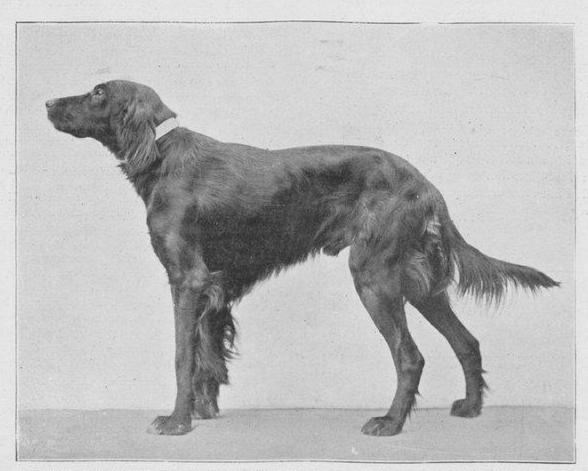
par semaine une demi-douzaine de bassets vendéens depuis la Saint-Hubert jusqu'au premier dimanche de février, et où au printemps je tuais bon an mal an une douzaine de bécasses, soit au chien d'arrêt, soit à la passée. Je vais liquider mes bassets et je ne renouvellerai pas mon bail, car je prévois d'ici peu de temps la fermeture du lièvre à la mi-décembre, comme la bécasse de printemps est devenue chose sacrée, la jouissance ne correspondra plus à la dépense... »

Il est vrai que depuis quelques années il y a une tendance fâcheuse à restreindre considérablement le temps pendant lequel la chasse à tous les gibiers est permise; c'est de l'Allemagne et de la Belgique que ces modes sont venues, mais ce qui est vérité d'un côté est très souvent erreur de l'autre et on peut se demander si l'opportunité de mesures restrictives chez nous était aussi grande que d'aucuns l'ont cru.

C'est la moisson qui détermine la date de l'ouverture, c'est très naturel, car la terre est dépouillée dans le Midi au 15 août, alors que dans le Finistère tout n'est pas fauché le 15 septembre. De ce côté, il faut continuer à vivre comme on a toujours vécu, mais voilà que l'on parle de généraliser la mesure de l'ouverture retardée pour le faisan, jusqu'au 1° octobre; évidemment celui qui tire un faisandeau en septembre n'est pas digne du nom de chasseur, mais les faisandeaux ont des parents, et comme ces parents quoique juridiquement res nullius n'en sont pas moins le gibier de luxe, entretenu par les propriétaires des chasses, il me semble étrange de priver ces propriétaires d'un droit que la loi naturelle semble leur accorder.

Ceux qui louent une chasse savent fort bien ménager, suivant leurs besoins, le gibier de leur territoire, ils savent ce qu'ils peuvent tuer en bonne comme en mauvaise année sans ruiner leur chasse, ils n'ont aucun besoin que l'administration préfectorale

vienne fourrer son nez dans leurs affaires; malheureusement pour les vrais chasseurs qui habitent la campagne, ce n'est pas à eux qu'on demande avis, c'est dans les bureaux des villes que prennent naissance les arrétés et les circulaires. Combien de chasseurs citadins se désintéressent de la chasse à la fin de novembre après les grandes battues de plaine et quelques séances au bois! Les jours sont courts, le temps mauvais, il n'y a plus espoir de grands tableaux. on peut fermer la chasse puisque ces messieurs n'en



FORESTER DEAR, SEITER IRL. A.M. HERMAN BERTRAND, M. H. AUX FIELD-TRIALS DE GEMBLOUX EN 1902

profitent plus. « J'ai mangé, dit le Sultan, personne n'a plus faim. »

Les fermetures partielles n'ont pas d'autres motifs que l'égoisme de quelques-uns bien placés pour émettre des avis qui pèsent lourd dans la balance.

Le premier dimanche de février serait une bonne date pour le chevreuil, le lièvre, la perdrix, etc.